



UNION

GENERALE DES

ETUDIANTS DE

NICE

nr 6

inform

RENTREE

UNIVERSITAIRE

88-89

" CHAUD DEVANT "



Bonjour,

Comme tu le vois, c'est une nouvelle année universitaire qui commence, et pour preuve la parution de notre journal: l'U.N.E.F INFORM 88/89. Pour preuve aussi, les difficultés sans cesse croissantes que subissent les étudiants, et les facs. Le nouveau ministre de l'éducation, Lionel JOSPIN, a fait connaître les réformes qu'il comptait mettre en œuvre pour le système universitaire.

A ce sujet, il est bien entendu que l'U.N.E.F doit être à l'avant garde des étudiants pour réagir face aux orientations de Mr JOSPIN dans les mois à venir (Antennes universitaires, facilités de gestion...), qu'elles soient positives en les soutenant, ou négatives en les combattant. Malheureusement, avec l'absence de collectif budgétaire de rentrée que nous ne cessons de réclamer, le gouvernement prouve qu'il est prêt à gérer au moyen du budget d'austérité voté par la droite.

C'est donc dans ces conditions de pénuries budgétaires, que nous connaissons déjà très bien, auxquelles s'ajoute toujours le problème du fonctionnement des universités et des mauvaises conditions de vie et d'études dans nos facs, que notre rôle de moteur des luttes et de force de proposition doit donner lieu à un très vaste rassemblement de tous les étudiants mécontents.

Je te souhaite une grande année universitaire.

Le président de l'U.G.E.N U.N.E.F

MANNI FABIEN

BUDGET 89

La loi de finances pour 89, prévoit pour l'enseignement supérieur une augmentation d'environ 350 millions, (soit 300Fr par étudiant). Cette somme ne permet pas de faire face au besoin réel de l'université. Prenons un seul exemple : les derniers bâtiments construits date des années 70, et à l'époque, on comptait 650 000 étudiants.

Aujourd'hui, nous sommes à 200 000 pour quasiment la même surface construite. La situation, que l'on prenne le C.R.O.U.S, la bourse ou les B.U, est partout la même; pénurie et déperissement. Si l'on veut se donner les moyens d'avoir une université digne de ce nom pour accueillir 2 millions d'étudiants, ce n'est pas 350 millions de francs qu'il faut, mais beaucoup plus. A l'image des autres pays développés (1) mobilisons nous pour que le budget de l'enseignement supérieur atteigne 1% du P.I.B, soit 40 milliards de francs.

(1): PAYS-BAS:1,75%; USA:1,16%; URSS:0,85%; RFA:0,61; FRANCE:0,43% !!

(Budget enseignement supérieur / P.I.B.) ROBERT

Salut,

J'espère que tu as passé de bonnes vacances, et si jamais tu dois repasser tes examens en septembre, je te souhaite de les réussir.

Tu te demandes sûrement à quoi peuvent servir les 50 francs de cotisation que tu dois verser chaque année.

La cotisation est très importante pour l'U.N.E.F, car elle assure notre indépendance, et permet de faire vivre le syndicat. EN effet, nos ressources proviennent pour l'essentiel des cotisations et des collectes auprès des étudiants. Tu comprendras donc que sans ta cotisation, nos moyens d'existence sont très réduits.

D'autre part, elle nous permet de jouer notre rôle. Lequel ? Celui d'informer les étudiants, mais aussi celui de s'informer (ce qui est tout aussi important). L'U.N.E.F sans l'u.n.e.f inform, les courriers, les journaux d'assos, les tracts, ne serait plus ce qu'elle est. Mais tout cela ne peut être réalisé sans le soutien des cotisations.

UN petit exemple: Le tirage du guide national a coûté à l'U.N.E.F, la somme de 130 000 francs !!!

Et enfin n'oublie pas que nous sommes souvent appelés à effectuer des déplacements que ce soit pour des conférences de bureau d'A.G, de différents secteurs d'activités, pour des stages d'informations ou pour des congrès.

Voilà, je crois avoir fait le tour de la question, et maintenant je vais te laisser réfléchir à tout cela. Alors essaie de régler ta cotisation le plus vite possible dès la rentrée.

La trésorière de l'U.N.E.F

POVIC NADIA

D.S: Si tu fais partie de ceux qui connaissent des problèmes financiers importants, il est évident que tu paieras ta cotisation lorsque tu le pourras. On est tout de même pas des sengsues.

Nice, le 11 juillet 1988
Le Doyen de la Faculté des Lettres
et Sciences Humaines

Mesdames et Messieurs
Les Enseignants
Les Membres du Personnel A.T.O.S
Les Elus étudiants du Conseil

Le Président a décidé de convoquer le Conseil d'Université en séance plénière les 28 septembre et 13 octobre pour établir les Statuts de l'Université en conformité avec la Loi Savary de 1984, le Ministre ayant déclaré que "la discussion avec les établissements pourra se prolonger au regard aux contraintes du calendrier universitaire jusqu'au 15 octobre". Ce qui signifie que nous avons très peu de temps pour déterminer notre position. Nous rappelons que le projet présenté le 5 juillet 1985 n'a pu être adopté à la majorité absolue requise ; toutefois le Ministre a retenu les composantes suivantes pour l'Université de Nice, publiées au J.O. du 23 novembre 1985. Ces composantes qui ne sont pas celles proposées par l'Université comportent :

- Médecine
- Odontologie
- Sciences
- Lettres et Sciences Humaines
- Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion
- Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- Droit des affaires internationales et du développement.

ce qui constitue le texte légal auquel nous devons nous conformer. Il nous faut rappeler que de longues discussions au sein de l'UER avaient permis de reconnaître que, pour des raisons très solides, il était pratiquement impossible de diviser notre U.E.R. et la seule décision rationnelle aurait été notre élévation à la qualité d'Université.

Nous vous engageons à réfléchir et au besoin à vous mobiliser puisque dans la situation actuelle la représentation de notre U.E.R. dans les différents collèges est très affaiblie au sein du Conseil de l'Université.

[Signature]
U.M. RAYMONDIS
Tél. : 8645 01

98, Boulevard Edouard Herriot 06007 Nice Cédex BP 369. Tél. : 8645 01

MODIFICATION DES STATUTS DE

L'UNIVERSITE DE NICE

L'importance des décisions qui seront prises lors des conseils d'université des 28 sept et 13 oct, est telle que sans attendre la rentrée, nous devons nous réunir pour :

• Informer chacun sur les lois

FAURE et SAVARY, et mesurer les enjeux

- Définir la position de l'UGEN -

UNEF.

Aussi, les adhérents de l'UNEF,

sont appelés à se réunir le 26/9/88, en

Fac de lettres à 17h (salle du conseil).

Il est demandé aux membres du collectif, de faire un effort plus particulier pour être présents .

- INSCRIPTIONS

- | | |
|---------------------------------|---|
| entre le 1er et 18 juillet 1988 | : Dépôt des demandes de premières inscriptions en première année universitaire |
| Vendredi 23 septembre 1988 | : Clôture des premières inscriptions en première année d'Université |
| Lundi 17 octobre 1988 | : Clôture des registres d'inscription premier cycle (renouvellement) |
| Lundi 31 octobre 1988 | : Clôture des registres d'inscriptions deuxième cycle (et diplômes d'Université Faculté de Médecine). |
| Mercredi 30 novembre 1988 | : Clôture des inscriptions en troisième cycle |

- ENSEIGNEMENTS

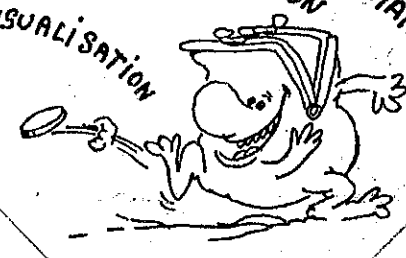
- | | |
|-----------------------------------|---|
| A compter du Lundi 3 octobre 1988 | : Début des enseignements de l'année 1988-1989 (1) |
| Jeu 22 décembre 1988 au matin | : Début des vacances de Noël |
| Jeu 5 janvier 1989 au matin | : Reprise des enseignements (2) |
| Samedi 28 janvier 1989 | : Fin des enseignements du premier semestre |
| Lundi 30 janvier 1989 | : Début des enseignements du deuxième semestre |
| Samedi 25 mars 1989 au soir | : Début des vacances de printemps |
| Lundi 10 avril 1989 au matin | : Reprise des enseignements (2) |
| Samedi 27 mai 1989 | : Fin des enseignements de l'année universitaire 1988-1989 (1). |

- EXAMENS -

- | | |
|--|---|
| A compter du Jeudi 8 septembre 1988 | : Début des examens de la deuxième session 1987-1988 |
| du lundi 13 février 1989 au Samedi 18 février 1989 | : Période d'examens de fin de premier semestre (3) |
| à compter du lundi 29 mai 1989 | : Début des examens de la première session 1988-1989 |
| à partir du Jeudi 7 septembre 1989 | : Début des examens de la deuxième session 1988-1989. |

L'AIDE SOCIALE :
UN ENJEU POUR
NOTRE FORMATION

REVALORISATION
MENSUALISATION
MAINTIEN



UNEF



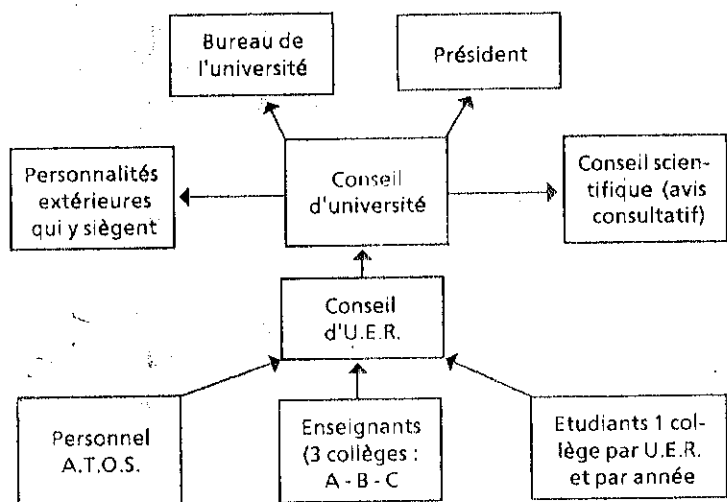
LE FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

Les structures universitaires

Les structures de l'Université et son fonctionnement sont bien différents de ceux du lycée, et mal connus des étudiants. Cette méconnaissance provient peut-être du fait que les étudiants y ont peu de place et le peu d'emprise qu'ils ont sur les structures de leur université implique un désintéressement de plus en plus grand quant à son fonctionnement : le taux de participation aux élections universitaires est très faible, environ 10 %.

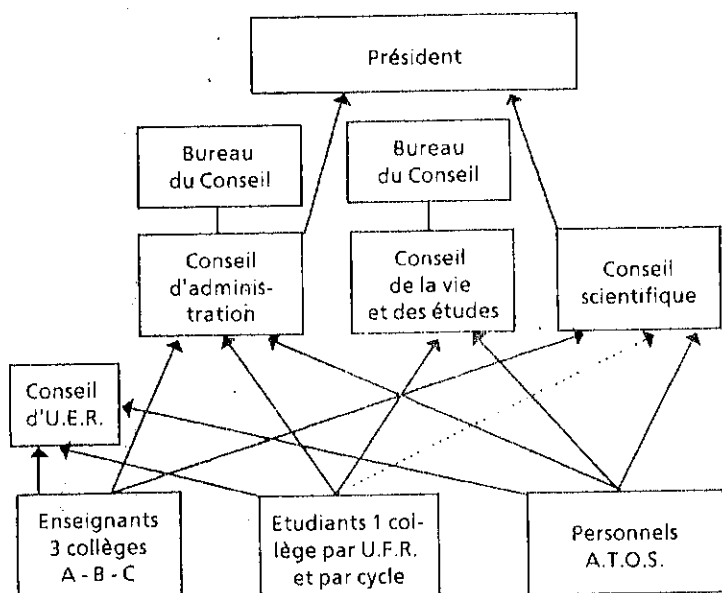
Nous allons donc tenter d'y voir un peu plus clair : quelles sont les structures universitaires ? Sont-elles adaptées ? Quel rôle pour les élus et quelle place pour les étudiants ?

1. La loi Faure



U.E.R. : Unité d'Enseignement et de Recherche.
 Personnel A.T.O.S. : Personnel Administratif, Technique et Ouvriers de France

2. La loi Savary



CA. : Conseil d'Administration.
 C.E.V.U. : Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.
 C.S. : Conseil Scientifique.
 U.F.R. : Unité de formation et de recherche (remplace les U.E.R.)
 Seulement les étudiants de 3^e cycle.

Les structures actuelles :

Aujourd'hui les structures sont différentes selon les universités puisque toutes n'appliquent pas la loi Savary (janvier 84), mais encore la loi Faure et que d'autres ont un statut mixte.

La loi Faure

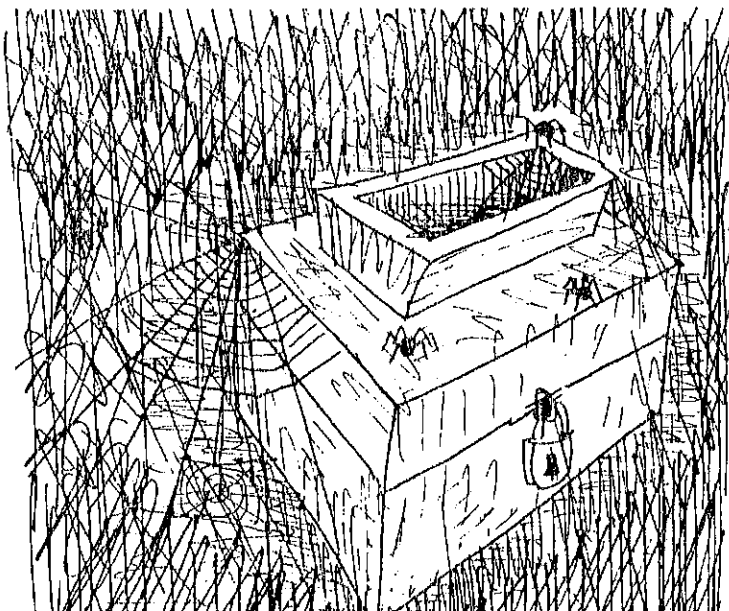
Les élections aux Conseils d'UER ont lieu chaque année, puis les élus de ces Conseils élisent le Conseil d'Université. Les Conseils d'UER ont peu de pouvoir propre, puisque leurs délibérations sont ensuite soumises au Conseil d'Université qui est compétent pour tout ce qui concerne la vie de l'Université (budget, modalités d'exams etc.). La représentation étudiante au Conseil d'Université est de 20 %.

La loi Savary

Les élections aux Conseils d'UFR et aux trois Conseils de l'Université (CA-CEVU-CS) ont lieu tous les deux ans. Les Conseils d'UFR votent le budget de l'UFR, le régime d'exams, la pédagogie. Le Conseil scientifique prépare les dossiers sur la recherche, les formations, la coopération entre les universités, les contrats avec les entreprises, son avis n'est pas décisionnel. Le CEVU a compétence en matière pédagogique, de liens avec le CROUS, les exams, la vie culturelle, il est le garant des libertés politiques et syndicales à l'Université. Etant donné son champ d'action, on peut dire que c'est le Conseil le plus proche des étudiants, c'est dans ce Conseil que la représentation étudiante est la plus forte : 25 %. Mais ses avis sont ensuite soumis au Conseil d'Administration. C'est donc le Conseil d'Administration qui vote en dernier ressort sur toutes les questions, ses pouvoirs sont donc très étendus.

Les universités mixtes (ex Nice)

Aujourd'hui, seules 14 universités appliquent la loi Savary dans son intégralité (élection des trois Conseils d'Université en 85-86 et des Conseils d'UFR en 86-87). Par ailleurs, 18 Universités appliquent toujours la loi Faure et 40 Universités ont un statut mixte. Ces dernières ont élu des CA, CEVU et CS mais les statuts des UER n'ont pas été transformés en UFR par conséquent les UER subsistent et fonctionnent toujours.



Europe et Université

PAR OBEY NEW

Resserrer les liens de travail entre l'industrie et le système d'Education Supérieure est aujourd'hui plus que jamais, un des grands défis auxquels nos sociétés doivent répondre.

L'évolution des sciences et des technologies offrent des possibilités nouvelles pour atteindre un nouveau développement tant au plan économique que social. Les universités, lieux de formation des cadres, techniciens et ingénieurs, sont appelés à jouer un rôle décisif.

Tout un chacun s'accorde aujourd'hui en France et en Europe, pour dire que l'Enseignement Supérieur tel qu'il existe aujourd'hui dans la plupart des pays capitalistes européens, n'est plus capable de répondre à ce nouveau défi.

L'idée elle-même de maintenir un lien entre l'Enseignement Supérieur et le développement industriel n'est pas tout à fait nouvelle en France.

A une époque où l'économie capitaliste du pays se trouvait en pleine croissance, le gouvernement a cherché à créer les conditions nécessaires pour qu'un nombre croissant des cadres soit déchargé des Universités; c'était l'époque, d'après-guerre, caractérisée par la reconstruction du pays et l'essor économique des années 60.

Plus tard, dans les années 70, les choses ont changé. On commence à observer pendant cette période une volonté claire de casse du système de formation universitaire français par la redéfinition de la carte des formations, qui consistait en la suppression des diplômes considérés comme "non rentables".

C'est au cours des années 80 que l'enfoncement de l'Université française dans la crise de la société apparaît au grand jour, le patronat commence à s'intéresser de plus en plus à l'Université, comme un des moyens à prendre en compte pour faire face à la crise.

L'histoire des relations de l'Université et de l'Industrie est celle des réadaptations à l'économie capitaliste.

La loi SAVARY, à l'élaboration de laquelle l'UNEF a participé activement, prévoyait une grande ouverture de l'Université envers son environnement social, elle prévoyait aussi l'établissement de liens de formation avec les entreprises des régions concernées.

Au moment où cette loi était votée, en 1984, le gouvernement avait cédé aux pressions des secteurs les plus réactionnaires de la société, tous ses objectifs se voyaient dévoyés de leurs buts initiaux. Les liens ne pouvaient être à ce moment là que contractuels et surtout, les Universités se voyaient devenir des investisseurs potentiels, c'est-à-dire qu'elles devaient se comporter par ce biais en tant qu'entreprises.

Le Secrétaire d'Etat aux Universités du gouvernement Socialiste, Mr SCHWARTZENBERG déclarait ainsi que : "Les Universités devraient être enfin considérées comme des entreprises".

Le projet du ministre DEVAQUET allait bien dans ce sens-là. En prévoyant l'autonomie financière des universités, il se donnait comme objectif, la privatisation de l'Université et la main-mise des entreprises sur le contenu des formations.

Face au refus des étudiants, de voir se mettre en place un tel projet, le gouvernement s'est vu obligé de faire marche arrière, il n'a en aucun cas renoncé à ses objectifs. Et pour cause... L'orientation pro-patronale du gouvernement et l'échéance proche du Marché Unique Européen prévu pour 1992, sont des éléments qui font que, plus que jamais, le gouvernement essaie de remodeler l'Enseignement Supérieur afin de mieux l'adapter à la restructuration de la société exigée par le patronat.

Cette restructuration n'est pas un fait propre à la France. Les différents pays Ouest-Européens vivent une profonde crise sociale, économique et culturelle. Elle se traduit par un taux de chômage galopant, par la baisse du niveau de vie des travailleurs.

L'apparition des formes précaires de l'emploi (développement du temps partiel de travail, travail de nuit des femmes, attaques contre les conventions collectives), et la déréglementation de l'ensemble du secteur public, ainsi que la mise en cause du système de protection sociale, font partie des "solutions" que le gouvernement met aujourd'hui en place.

Cette politique s'insère dans la stratégie que les pays membres de l'OCDE préconisent aujourd'hui. C'est précisément dans un rapport de cet organisme (Labour Market Flexibility - OCDE 1986), que l'idée de la mise en place des changements structurels est avancée.

Le terme structurel fait appel, d'après les auteurs du rapport à : "des changements dans les attitudes et institutions, lesquels apparaissent comme la condition pour une croissance durable", "la flexibilité du marché du travail a sa place dans l'ensemble de cette politique structurelle".

Sur le plan européen, le 12 pays de la CEE viennent d'adopter l'Acte Unique Européen. Par ce document, les 12 se donnent comme objectif : l'achèvement d'un grand marché intérieur unique. L'achèvement de l'intégration européenne est présentée comme nécessaire pour sortir les pays concernés de la crise qui les affecte. Cette intégration permettrait, disent-ils, de faire place à la concurrence américano-japonaise, tout en assurant l'indépendance de l'Europe vis-à-vis des Etats Unis.

*** MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DE L'UNEF. SECRÉTAIRE AUX QUESTIONS INTERNATIONALES**

Nous lisons, toutes les barrières frontalières doivent disparaître tant sur le plan financier, industriel, comme au niveau de la mobilité des cadres, techniques et étudiants. Pour y arriver, un certain nombre de mesures sont prévues, qui se caractérisent par la libération à outrance du marché (y compris celui du travail), et pour ce qui est du domaine de la formation, par l'harmonisation du système de formation (création du projet de mobilité des étudiants ERASMUS).

L'objectif d'ERASMUS sert à permettre d'ici à 1992, à 10% d'étudiants de faire des études dans un autre pays de la CEE.

En soi-même, l'idée pourrait être tout à fait louable: pouvoir aller faire des études dans un autre pays, développer la coopération entre les différents pays font partie des aspirations des étudiants.

Mélas, le contexte dans lequel on met en place ce projet, les buts recherchés et le prix à payer sont en complète contradiction avec les intérêts de la grande majorité des étudiants, et ceux des pays concernés.

Voyons de plus près: pour ce qui est de la mobilité, il est indéniable qu'on se retrouve face à la traduction de la mise en place de la flexibilité de l'emploi, mais sur le plan de la formation. Le document de l'OCDE cité auparavant ne peut pas être plus clair: "mobilité est... un... synonyme de flexibilité". Quand on sait que les législations de travail sont inégales d'un pays à l'autre, on peut déjà prévoir que les différents gouvernements feront tout pour harmoniser en favorisant les patronats, c'est-à-dire en remettant en cause de nombreux acquis gagnés par les travailleurs depuis des années et des années. Cette harmonisation ne saurait être sans conséquence pour le service public que représente, tout au moins en France, l'Université.

Des mesures telles que la création d'un nouveau statut pour les facultés en leur laissant la possibilité d'avoir une autonomie financière, ouvre les portes à la privatisation des établissements, ce qui impliquerait le changement de statut des enseignants, qui font partie aujourd'hui de la fonction publique, et permettrait ainsi l'embauche d'enseignants provenant d'autres pays de la CEE.

Cette mesure de privatisation risque, on le sait, d'avoir de lourdes conséquences sur le contenu des formations.

Mr VALADE, Secrétaire d'Etat aux Universités, a rendu public, il y a quelques semaines, un nouveau projet pour l'Enseignement Supérieur. Il s'est appuyé sur un document élaboré par 69 "sages" issus de la droite conservatrice, comme du Parti Socialiste, enseignants, patrons, et quelques étudiants membres des deux organisations étudiantes "godillots" existantes en France; l'UNEF n'ayant pas été invitée.

Une des propositions issues de ce consensus politique, reprise par Mr VALADE, est celle de la création des Collèges Universitaires qui ne sont que la nouvelle version du barrage entre les 2ème et 3ème années, cher à Mr DEVAQUET. Cette mesure tend à harmoniser les cursus avec ceux des autres pays de la CEE. Encore une fois, le gouvernement choisit un remède de cheval pour améliorer la qualité de l'enseignement, faisant fi des exigences des étudiants mis en avant pendant l'hiver 1986.

Le même type de mesures affecterait les Instituts Universitaires Technologiques, ainsi que les études médicales, et tout ça au nom de la qualité de l'enseignement!

Cette recherche d'une institutionnalisation de l'élitisme se voit confirmée dans le projet ERASMUS lui-même.

Comment ne pas constater le caractère élitiste du projet européen, quand on sait que le montant moyen des bourses, qui ne bénéficierait donc qu'à une minorité d'étudiants, serait de 2000 écus (1 écu = 7 francs français) par an. Fais-en la calcul et on verra que seuls les étudiants disposant de moyens financiers suffisants, pourront avoir accès à cette fameuse mobilité. "On ne prête qu'aux riches", dit un proverbe français. Il s'agit bien de former l'élite des technocrates destinés à prendre en main l'Europe des 12 de 92.

Le Conseil des Ministres du Travail et des Affaires Sociales réuni en mars 85 à Bruxelles, rappelait l'importance de renforcer la base technologique et la compétitivité de l'industrie dans l'Europe des 12, tout en soulignant "la nécessité d'une meilleure utilisation des ressources humaines, et ce, notamment par le développement de la coopération entre l'Enseignement Supérieur et l'Industrie". De là, l'adoption en juillet 1986 du programme COMETT. Son objectif étant de donner une dimension européenne à la coopération entre les universités et les entreprises en matière de formation pour ce qui est de l'innovation, du développement et d'application des technologies nouvelles, tout en prévoyant des mesures conséquentes sur le plan social.

L'expérience montre tout ce qui se cache derrière des mots aussi tonitruants. C'est en fonction des intérêts représentés et des choix politiques dans les différentes structures européennes, que les orientations concrètes sont définies. A partir des mesures proposées et adoptées, on ne peut que constater encore une fois la volonté de soumettre l'Université et la recherche à la loi du marché et aux impératifs de rentabilité immédiate, en amputant ainsi ces deux atouts - dont la société tout entière devrait disposer -, d'un grand nombre de ses potentialités.

L'adoption d'un rapport de l'OCDE par le Conseil Européen (réunion des 18 et 19 novembre 1986) confirme cette menace. On y lit : "Une meilleure politique de mise en valeur des ressources humaines exige (...) une reconnaissance accrue du rôle joué par le secteur privé".

Le caractère public du système de formation français est l'une des différences avec une bonne partie des autres pays de la CEE. Par le biais européen, on veut y porter atteinte afin d'arriver précisément à la concrétisation d'une certaine idée de ce que doit être l'harmonisation du système de formation, alors que l'intérêt de la société est de posséder des dispositifs de formation, certes, en relation avec le monde du travail et la réalité professionnelle, mais dégagés du poids des intérêts privés.

Aujourd'hui, nous sommes les témoins d'une immense campagne idéologique en France qui vante l'Europe de 1992. La campagne pour les élections présidentielles, elle-même, se fait sur la base de l'intégration européenne en mettant en avant l'Europe quasi paradisiaque qui nous attend. Or, jusqu'à aujourd'hui, après trente ans de "construction européenne", personne ne peut parler de l'existence d'une véritable politique de coopération et d'indépendance vis-à-vis des Etats Unis.

Bien au contraire, les décisions qui ont été appliquées les unes après les autres, n'ont eu comme résultat qu'une plus grande soumission envers les intérêts économiques et politiques des U.S.A. à travers les rôles joués par la R.F.A. Que ce soit le cas de la sidurgie, de l'industrie du charbon, et du textile jusqu'aux sacrifices imposés aux paysans, on s'est retrouvé face à une politique qui n'a rien à voir avec une telle coopération. Plutôt, on peut parler de la mise en place des stratégies des grands groupes industriels qui tour à tour s'allient avec des transnationales américaines ou japonaises pour s'attaquer à des entreprises européennes. C'était le cas de la "bataille du magnétoscope" en mars 83, où le groupe français Thomson s'est allié avec Telefunken (RFA), JVC (Japon) et Thorn Emi (G.B.) pour se disputer le marché avec la firme Philips (Pays-Bas).

Le projet EUREKA est un autre exemple des finalités de cette coopération. Ce projet est lancé comme une réponse "européenne" à l'initiative de défense stratégique (IDS) américaine. En fait, les domaines de recherche que vise à couvrir EUREKA se recoupent avec ceux de l'IDS. Par ailleurs, bien des firmes européennes engagées dans EUREKA se trouvent directement ou indirectement impliquées dans l'IDS américaine.

Ainsi, on assiste à une véritable transnationalisation des complexes militaro-industriels par le biais d'une stratégie des firmes cherchant à se brancher sur ces multiples sources de profit.

Cette politique de casse est à l'origine des véritables cataclysmes régionaux dus à la suppression de milliers d'emplois. Elle n'a en aucune manière permis le renforcement des potentiels nationaux, elle en a au contraire, accru les déséquilibres et les inégalités entre pays et régions.

Ces déséquilibres dessinent une hiérarchisation entre industries et entre régions, où priment les dynamiques de dépendance/domination.

Cette réalité se verrait reflétée et renforcée par d'abord, la remise en cause des diplômes nationaux (Loi DEVAQUET) et par la création des centres d'excellence de formation qui répondraient aux exigences des technopolis industrielles prévues par cette politique des hiérarchisations des régions tout en laissant à l'abandon des pans entiers de la production nationale.

Ces exemples, plus celui du déferlement actuel des offres publiques d'achat (OPA) auquel on assiste en ce moment dans les pays de la CEE, sont la preuve de l'Europe des transnationales à laquelle on veut soumettre aujourd'hui les universités.

Face à tout cela, les étudiants ont leur mot à dire, parcequ'ils, on le voit bien, nos universités risquent d'être transformées d'une manière radicale au profit des intérêts qui n'ont rien à voir avec les aspirations de chacun d'entre nous.

L'élitisme, la privatisation, la main-mise du patronat sur nos formations restent des objectifs des différents gouvernements. Et pourtant, nous avons montré combien nous sommes contre cette logique. Au "consensus" que les politiciens essaient de faire prévaloir, nous disons, non, il n'y a pas de consensus réel, puisque l'immense majorité des étudiants, enseignants et travailleurs ne sont pas prêts d'accepter cette logique conservatrice.

Par nos luttes, nous l'avons dit, et nous continuons aujourd'hui de le dire. Le gouvernement a dû retirer son projet Devaquet, jeter aux oubliettes son projet d'"instituts", et à chaque attaque, nous pouvons répondre en nous rassemblant pour y faire face. Les luttes qui se sont développées pendant l'hiver 87 pour un budget permettant à nos universités de travailler et de répondre aux besoins de la société, vont dans ce sens-là.

COMETT, ERASMUS, autant de projets qui semblaient porteurs d'idées pertinentes, notamment en ce qui concerne l'échange de jeunes et d'étudiants, et la reconnaissance des diplômes. Mais le fait de vouloir imprégner des jeunes d'une idéologie ou la coopération européenne est conçue au seul bénéfice de la stratégie des grands groupes industriels et financiers, ne peuvent que conduire nos systèmes de formation à la soumission et au dévoiement de ce qui doit être son objectif premier : la formation pour tous au bénéfice de la société dans sa globalité.

Il faut rejeter le danger de l'effacement de l'identité et de la souveraineté nationales. Seule, la promotion de la diversité des identités culturelles, pourra permettre de développer des formes de coopération favorisant le progrès scientifique, éco-

Une délégation demande à être entendue.

Par une pétition qu'ils remettent au Président (plus de 600 signatures) des étudiants manifestent leur mécontentement sur la médiocrité du budget de 1988 et demandent un collectif budgétaire. Ils incitent les Conseillers en particulier étudiants à ne pas voter le budget.

M. RIOUFFE fait connaître que l'U.G.E.N.-U.N.E.F. soutient ces étudiants et est hostile au vote du budget.

Le Président tout en reconnaissant l'insuffisance du budget explique la nécessité de répartir la subvention attribuée par le Ministère ; il souligne l'erreur qu'il y aurait à ne pas voter le budget, tout retard dans son adoption nuisant au bon fonctionnement de l'Université et entraînant un dommage financier pour elle.

M. TOSEL déclare qu'il ne votera pas un budget qui se dégrade d'année en année et propose de demander un collectif budgétaire.

M. RAYMONDIS préconise afin de montrer clairement l'insatisfaction du Conseil, de refuser ce budget 1988 afin que soit révisée la politique de l'Education Nationale.

M. FALCOU estime préférable que le Conseil exerce sa responsabilité et ne se dessaisisse pas de ses attributions laissant ainsi au Recteur le soin de décider du budget.

Le Président se déclare prêt, après le vote du budget, à s'associer à toute démarche réclamant une rallonge budgétaire ; comme tous les Conseillers il estime que des moyens supplémentaires sont indispensables pour assurer une bonne rentrée 1988. Il explique aux étudiants que le vote d'un collectif budgétaire est du seul ressort de l'Assemblée Nationale et leur conseille dans ce but de se tourner vers les personnalités politiques qui seraient décidées à appuyer ce point de vue.

Pour répondre à des remarques d'un étudiant sur l'augmentation probable du ticket de restaurant et des chambres universitaires, le Président rappelle que le Conseil n'a pas le pouvoir d'intervenir ni dans la gestion ni dans la politique du C.R.O.U.S., cela est du ressort des élus au Conseil d'Administration de cet organisme.

Une étudiante intervient pour dire le souci des étudiants de continuer leurs études dans les meilleures conditions. Or actuellement ces conditions se dégradent. Pour limiter le nombre d'étudiants par manque de moyens (subvention - locaux - équipements ...) on assiste à la multiplication des *numerus clausus* pour plusieurs licences. C'est une politique néfaste et inacceptable. Elle demande au Conseil de prendre position sur la question budgétaire en ne votant qu'un véritable budget permettant une bonne formation pour tous.

Le Président expose les efforts récents déployés par l'Université pour mener à bien sa tâche d'éducation (construction d'amphi à la Faculté de Droit et de bâtiment en Sciences - équipement de 4 salles en Sciences - mise en route de l'E.S.S.I. à Sophia-Antipolis - fonctionnement dans de

bonnes conditions des installations sportives malgré le déficit laissé par l'ancien Comité de gestion, etc...). Bien que non satisfait par ce budget 1988, il renouvelle au Conseil son souhait de le voir voter afin de permettre l'utilisation avant Septembre 1988 des crédits dont dispose l'Université et ne pas aggraver délibérément les difficultés déjà bien réelles de l'établissement.

La délégation se retire.

XXXXXXXX

I - VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1988

A la suite de la discussion qui vient de se dérouler, le Président propose un vote.

Résultats du vote à bulletins secrets : OUI : 18 ; NON : 11 ; bul. blanc : 1.

La majorité simple étant atteinte, les documents budgétaires de l'exercice 1988 sont adoptés.

M. TOSEL présente la motion suivante : "Le Conseil de l'Université de Nice réuni le 28 Avril 1988, constate l'insuffisance du budget de fonctionnement de 1988 et les graves difficultés rencontrées dans la gestion, demande un collectif budgétaire pour l'Enseignement supérieur ou des moyens complémentaires destinés au fonctionnement de l'Université".

Elle est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Une délégation demande à être entendue.

Par une pétition qu'ils remettent au Président (plus de 600 signatures) des étudiants manifestent leur mécontentement sur la médiocrité du budget de 1988 et demandent un collectif budgétaire. Ils incitent les Conseillers en particulier étudiants à ne pas voter le budget.

M. RIOUFFE fait connaître que l'U.G.E.N.-U.N.E.F. soutient ces étudiants et est hostile au vote du budget.

Le Président tout en reconnaissant l'insuffisance du budget explique la nécessité de répartir la subvention attribuée par le Ministère ; il souligne l'erreur qu'il y aurait à ne pas voter le budget, tout retard dans son adoption nuisant au bon fonctionnement de l'Université et entraînant un dommage financier pour elle.

M. TOSEL déclare qu'il ne votera pas un budget qui se dégrade d'année en année et propose de demander un collectif budgétaire.

M. RAYMONDIS préconise afin de montrer clairement l'insatisfaction du Conseil, de refuser ce budget 1988 afin que soit révisée la politique de l'Education Nationale.

M. FALCOU estime préférable que le Conseil exerce sa responsabilité et ne se dessaisisse pas de ses attributions laissant ainsi au Recteur le soin de décider du budget.

Le Président se déclare prêt, après le vote du budget, à s'associer à toute démarche réclamant une rallonge budgétaire ; comme tous les Conseillers il estime que des moyens supplémentaires sont indispensables pour assurer une bonne rentrée 1988. Il explique aux étudiants que le vote d'un collectif budgétaire est du seul ressort de l'Assemblée Nationale et leur conseille dans ce but de se tourner vers les personnalités politiques qui seraient décidées à appuyer ce point de vue.

Pour répondre à des remarques d'un étudiant sur l'augmentation probable du ticket de restaurant et des chambres universitaires, le Président rappelle que le Conseil n'a pas le pouvoir d'intervenir ni dans la gestion ni dans la politique du C.R.O.U.S., cela est du ressort des élus au Conseil d'Administration de cet organisme.

Une étudiante intervient pour dire le souci des étudiants de continuer leurs études dans les meilleures conditions. Or actuellement ces conditions se dégradent. Pour limiter le nombre d'étudiants par manque de moyens (subvention - locaux - équipements ...) on assiste à la multiplication des *numerus clausus* pour plusieurs licences. C'est une politique néfaste et inacceptable. Elle demande au Conseil de prendre position sur la question budgétaire en ne votant qu'un véritable budget permettant une bonne formation pour tous.

Le Président expose les efforts récents déployés par l'Université pour mener à bien sa tâche d'éducation (construction d'amphi à la Faculté de Droit et de bâtiment en Sciences - équipement de 4 salles en Sciences - mise en route de l'E.S.S.I. à Sophia-Antipolis - fonctionnement dans de

bonnes conditions des installations sportives malgré le déficit laissé par l'ancien Comité de gestion, etc...). Bien que non satisfait par ce budget 1988, il renouvelle au Conseil son souhait de le voir voter afin de permettre l'utilisation avant Septembre 1988 des crédits dont dispose l'Université et ne pas aggraver délibérément les difficultés déjà bien réelles de l'établissement.

La délégation se retire.

XXXXXXXX

I - VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1988

A la suite de la discussion qui vient de se dérouler, le Président propose un vote.

Résultats du vote à bulletins secrets : OUI : 18 ; NON : 11 ; bul. blanc : 1.

La majorité simple étant atteinte, les documents budgétaires de l'exercice 1988 sont adoptés.

M. TOSEL présente la motion suivante : "Le Conseil de l'Université de Nice réuni le 28 Avril 1988, constate l'insuffisance du budget de fonctionnement de 1988 et les graves difficultés rencontrées dans la gestion, demande un collectif budgétaire pour l'Enseignement supérieur ou des moyens complémentaires destinés au fonctionnement de l'Université".

Elle est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Le Monde 2/07/88

Formations, fonctionnement, personnels...

M. Jospin veut dynamiser les universités

M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, a présenté, le jeudi 30 juin, les grandes orientations de sa politique visant à remobiliser l'enseignement supérieur et à le dynamiser. Elle se compose de trois volets : réguler le fonctionnement des établissements, par l'application générale de la loi Savary ; rénover les formations, notamment dans le premier cycle, pour diminuer les taux d'échec ; enfin améliorer la condition des étudiants et des enseignants.



Lire nos informations et l'article de GÉRARD COURTOIS page 13

LE SNE-SUP : PAS DE MOYENS NOUVEAUX POUR LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE

À la suite des déclarations de Lionel Jospin sur l'université (voir « PHÉNOMÈNE », du 24 juillet), le SNE-SUP indique dans un communiqué que les « objectifs poursuivis à travers le projet de loi sur la formation et de recherche que doit accomplir un enseignement supérieur digne de ce nom », mais que le ministre « ne prévoyait pas de moyens nouveaux pour la prochaine rentrée universitaire ». Or, souligne le syndicat, « sans mesures immédiates, la prochaine rentrée s'élèvera dans des conditions encore plus défavorables que celles des années précédentes ».

Le SNE-SUP relève également que Lionel Jospin ne « prévoit pas l'ouverture de nouveaux établissements » et qu'il « ne prend aucun engagement précis sur la revalorisation des conditions de personnel de l'enseignement supérieur ».

M. Jospin veut régulariser la situation des universités et rénover les formations

une dynamique et des moyens nouveaux », se traduit par plusieurs orientations :

1. **RETRAIEMENT DE LA DÉPENSE UNIVERSITAIRE.** L'objectif est clair : « 80 à 90 % des hommes et des femmes qui entrent dans l'enseignement supérieur doivent en sortir avec un diplôme », ce qui représente un effort considérable par rapport à la situation actuelle, puisque le taux de réussite en premier cycle varie de 30 % à 60 % selon les disciplines et les estimations.

Pour obtenir cette « réduction drastique » des taux d'échec, tous les remèdes seront utilisés. Le renforcement du lien « essentiel » entre enseignement secondaire et enseignement supérieur permettra une meilleure orientation en amont, au niveau du lycée. D'autre part, le ministre entend donner une nouvelle impulsion à la politique de rénovation et de diversification des premiers cycles, lancée en 1984 et qui s'est enrichie depuis, faute de moyen humain. Il entend également poursuivre une « réelle conception d'enseignement secondaire et supérieur post-baccalauréat : classes préparatoires, sections de techniciens supérieurs, instituts universitaires de technologie, premiers cycles universitaires et « antennes universitaires locales », qui devront rester intrinsèquement rattachées à leur université mère.

2. **AMELIORER LA CONDITION ETUDIANTAINE.** Un nombre tout à fait insuffisant d'étudiants bénéficie d'une aide directe ou indirecte, a souligné le ministre de l'éducation. Dans le prolongement des mesures d'urgence adoptées le 1er juin, il entend donc « développer les infrastructures extérieures (restaurants, cités universitaires) et augmenter significativement l'aide directe sous forme de bourses sur critères sociaux, mais directes et plus nombreuses ». Un tel effort est, à ses yeux, « un élément essentiel de la politique pour une plus grande égalité de vie étudiante qui a été créée, afin de fournir des éléments d'appréciation plus précis sur les conditions de vie des étudiants.

3. **REINFORCER LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE.** La volonté est « redonner à la recherche universitaire un essor financier et comptable des universités ».

4. **AMÉLIORATION DES PROGRAMMES.** Une réflexion globale, du primaire au supérieur, est engagée sur les mathématiques. Une mission a été confiée, sur cette discipline centrale, à Didier Da Cunha Castelle, professeur à l'université d'Orsay.

5. **ASSOUPLISSEMENT DE LA GESTION DES UNIVERSITÉS.** La recherche de l'autonomie financière et comptable des universités est encouragée.

6. **AMÉLIORATION DES STRUCTURES.** Cette volonté a été marquée dans les mesures d'urgence du 1er juin (100 millions de francs pour la rénovation de locaux et 30 millions de francs pour les bibliothèques). M. Jospin souhaite amplifier cet effort.

Relancer en douceur

Les ministres se sylvent et ne se ressemblent pas. MM. Alain Savary et Alain Duvaquet avaient tenté successivement, avec des fortunes diverses, de relâcher du fond en comble l'édifice universitaire. Soucieux de calmer le jeu, M. Valade avait ensuite joué les gardiens du temple. M. Jospin a choisi de remettre la machine en marche, en douceur.

Son premier souci est de faire sortir l'enseignement supérieur d'un trop longue période de désillusions et d'attentisme et d'enterrer les vieilles querelles. Ainsi a-t-il choisi, au prix de quelques concessions, de régler les questions empoisonnées des statuts des universités ou du régime de la thèse. Il a soigneusement évité les sujets tabous comme les droits d'inscription universitaire ou la sélection des étudiants. Et il a écarté toute perspective d'une nouvelle réforme d'ensemble de l'université. Il s'est, en revanche, attaché à tracer les grandes lignes d'une action à long terme, susceptible de renouveler les énergies et de permettre à l'enseignement supérieur de relever les aînés lancés : ceux de l'enseignement de masse, de l'Europe et du financement.

Plutôt que d'opposer enseignements secondaires et supérieurs, nombre d'étudiants et qualité des diplômes, égalité des chances et diversité des formations, court et long terme, susceptible de renouveler les énergies et de permettre à l'enseignement supérieur de relever les aînés lancés : ceux de l'enseignement de masse, de l'Europe et du financement.

Plutôt que d'opposer enseignements secondaires et supérieurs, nombre d'étudiants et qualité des diplômes, égalité des chances et diversité des formations, court et long terme, susceptible de renouveler les énergies et de permettre à l'enseignement supérieur de relever les aînés lancés : ceux de l'enseignement de masse, de l'Europe et du financement.

Plutôt que d'opposer enseignements secondaires et supérieurs, nombre d'étudiants et qualité des diplômes, égalité des chances et diversité des formations, court et long terme, susceptible de renouveler les énergies et de permettre à l'enseignement supérieur de relever les aînés lancés : ceux de l'enseignement de masse, de l'Europe et du financement.

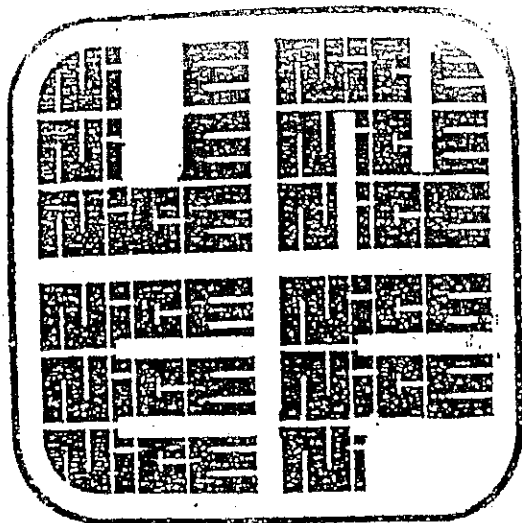
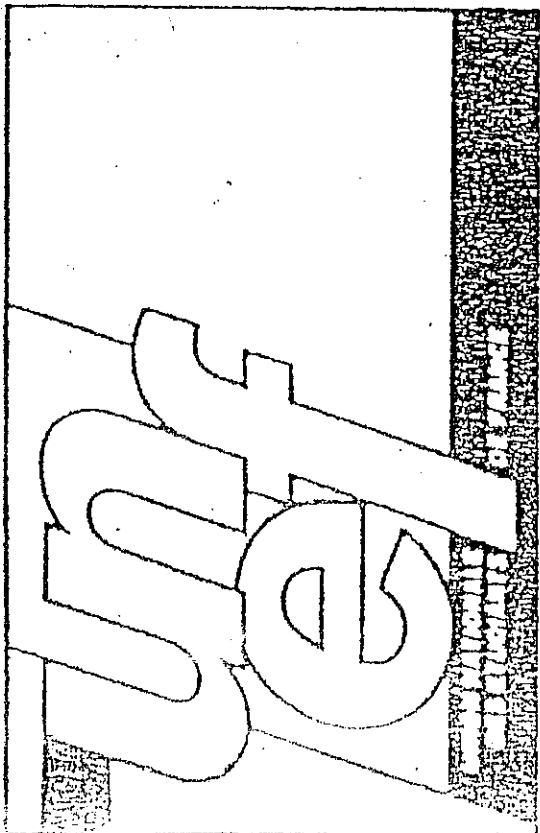
Plutôt que d'opposer enseignements secondaires et supérieurs, nombre d'étudiants et qualité des diplômes, égalité des chances et diversité des formations, court et long terme, susceptible de renouveler les énergies et de permettre à l'enseignement supérieur de relever les aînés lancés : ceux de l'enseignement de masse, de l'Europe et du financement.

Plutôt que d'opposer enseignements secondaires et supérieurs, nombre d'étudiants et qualité des diplômes, égalité des chances et diversité des formations, court et long terme, susceptible de renouveler les énergies et de permettre à l'enseignement supérieur de relever les aînés lancés : ceux de l'enseignement de masse, de l'Europe et du financement.

GÉRARD COURTOIS.

BU 700

UN ATOUT POUR GAGNER



UNEF INFORM
UER Sciences Parc Valrose
Dispensé de Timbrage
C.P.: 1142 D 73

INJEY Robert
2 Bis AW Joliette
06-100 NICE

